



Association : **Comité Territorial de golf Nord Franche-Comté**

Adresse Siège Social : **Golf de Pruneville, les petits bans, 25420 Dampierre sur le Doubs**

SIRET : 880 638 366 00018

RNA : W253005266

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16/02/2022

Les membres de l'association Comité territorial de golf nord Franche-Comté (CTNFC) se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 16 février 2022 à 18:00 par visio-conférence sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, le 1/02/2022, par Frédéric Ruckstuhl, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

Présents : voir feuille de présence en annexe du présent procès-verbal.

- Guy Falcoz : AS Président Golf du château de Bournel
- Raphael Dejour : AS Golf de la Chevillotte (par délégation du président Philippe Touillon)
- Michel Coussement : AS Golf de Luxeuil (par délégation du président Thierry Lemiere)
- Fernand Mathias : AS Golf de Pontarlier (par délégation du président Anis Smajlovic)
- Valérie Bonhoure : AS Golf de Pruneville (par délégation du président Frédéric Goulet)
- Yves Orlandi Président : AS Golf de Rougemont le Château
- Yves Beurrier Président : AS ORANGE Golf Entreprise BFC
- Paul Venturi responsable commission Golf Entreprise ligue de golf BFC

Quorum : Les membres présents ou représentés, représentent 74 voix sur un total de 88 voix pour les membres de l'association ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale ordinaire peut **donc valablement délibérer**.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Frédéric Ruckstuhl, en sa qualité de président de l'association.

Ordre du jour et résolutions :

Le président rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport moral du président – adoption
 - Evolution des statuts
 - Rapport d'activité 2021
 - Rapport financier 2021
- 2) Présentation du projet sportif 2022
- 3) Présentation et vote du budget 2022 - adoption
- 4) Election des membres du CA

1. Rapport Moral du président

Le président dresse le bilan de l'année 2021 :

- Evolution des statuts : AG extraordinaire du 18/12/2021. Extension du ressort territorial avec l'intégration des départements 70 et 90.
- Bilan des activités : challenges des écoles de golf réalisés. Actions de soutien au golf scolaire réalisées avec Besançon et Pontarlier.
- Bilan financier pour l'année 2021.

La présentation faite en séance est annexée au présent procès-verbal.

Au terme de cette présentation, le président propose à l'assemblée de voter l'adoption du rapport moral : **le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

2. Projet sportif 2022

Le président détaille le projet sportif 2022 : les actions envisagées correspondent aux actions prioritaires demandées par la FFG aux comités départementaux et territoriaux.

- Challenge écoles de golf : planning défini et communiqué. Il reste à préciser les formules de jeux retenues
- Championnat territorial : date et formule de jeux à préciser
- Golf scolaire : selon opportunité

La présentation faite en séance est annexée au présent procès-verbal.

3. Budget 2022

Le président détaille les recettes et dépenses prévisionnelles 2022, dont la cotisation de 10€/voix qui sera demandée aux membres du CTNFC. Voir la présentation faite en séance annexée au présent procès-verbal.

Au terme de cette présentation, le président propose à l'assemblée de voter l'adoption du budget 2022 : **le budget 2022 est adopté à l'unanimité.**

4. Election des membres du CA

Le président rappelle le CA actuellement en place.

Après une brève présentation par les candidats eux-mêmes, le président propose à l'assemblée de voter l'élection des nouveaux membres du CA :

- Raphael Dejour : membre de l'AS Golf de la Chevillotte. Coopté depuis le 03/04/2021
Raphael Dejour est élu à l'unanimité.
- Michel Coussement : membre AS Golf de Luxeuil.
Michel Coussement est élu à l'unanimité.
- Yves Orlandi : Président AS Golf de Rougemont le Château
Yves Orlandi est élu à l'unanimité.

5. Questions diverses

- Golf de Luxeuil : la commission sportive souhaiterait faire participer aux challenges des écoles de golf des jeunes qui sont à l'école de golf mais qui ne rentrent pas dans les critères du challenge des écoles de golf (âge et/ou index) pour une préparation aux MIR par exemple. Est-ce possible ?

Réponse du président du CTNFC : l'objectif du CTNFC est effectivement d'ouvrir la participation aux jeunes qui ne répondent pas aux critères des challenges notamment au niveau de l'index. On l'appliquera dès le premier challenge du 27/03/2022 à Prunelle. L'idée de faire une partie animation avec un greensome pour des index supérieurs à 36 (cette limite reste à définir) et une compétition qui compte pour l'index pour les joueurs dont l'index est inférieur à 36 sur 9 ou 18 trous en fonction de l'avancement dans la saison.

- Golf de Luxeuil : quelle pourrait-être la subvention demandée au département de Haute-Saône ?

Réponse du président du CTNFC : les subventions doivent correspondre à des actions qui seront réalisées dans le département de Haute-Saône : 1 challenge école de golf + golf scolaire ce qui représente une enveloppe de 900€. Ce montant pourrait être augmenté si le championnat territorial est organisé à Luxeuil.

La séance est levée à 19:00.

Fait à Montbéliard le 24/02/2022

Président : Frédéric RUCKSTUHL



ANNEXES :

Feuille de présence	 Feuille-de-présence _AG_Ordinaire_16-0.
Présentation	 AG ordinaire CTNFC.pdf